



Escapade poétique

CONCOURS DE POESIE 2025-2026

En septembre 2021, la ville de Feurs a reçu le label « Ville en poésie » qui récompense ses différentes initiatives en faveur de la poésie, invite à semer des rimes, faire germer des vers et vivre la poésie au cœur de la ville.

L'association Les trois frères de l'Astrée en partenariat avec la médiathèque de Feurs « Au Forum des mots » propose son troisième concours de poésie son titre est : **Ailleurs**

Les poètes sont invités à une escapade poétique afin d'explorer un sujet propice à l'évasion, au voyage, la rencontre. Le défi est de taille, afin de servir un thème exploré depuis la nuit des temps par les maîtres de la versification.

Comment traduire le mouvement d'une façon originale quand on vit au XXI -ème siècle dans un contexte où peu de nouveaux mondes s'ouvrent à nous, toutes les encyclopédies sont disponibles en un clic, le déplacement doux fait son chemin, les prix de l'essence grimpent, les gaz à effet de serre ne font pas rêver. Mais que l'on vienne ou que l'on aille ailleurs, les vers nous transportent.

Ailleurs ? Poètes, allez « par les chemins » que votre Inspiration soit sans frontière, pour partager un instant de bohème.

Règlement du concours

Article 1 –

Le concours est ouvert aux auteurs francophones à partir de 7 ans et sans limite d'âge du 2 juin au 31 décembre 2025 (cachet de la poste faisant foi).

Il est possible de concourir seul ou, ou dans le cadre d'un travail collectif fait sous la responsabilité d'un enseignant, un animateur...

Quatre catégories seront distinguées

- Enfants de 7 à 14 ans
- Jeunes de 15 à 18 ans
- Adultes
- Productions collectives

Article 2 – Présentation des textes

Chaque concurrent déposera ou enverra **au maximum trois** textes de 30 vers ou lignes (pour les poèmes en prose) maximum, et de 8 vers au minimum.

Chaque poème sera adressé sur une seule page en 5 exemplaires anonymes dactylographiés, interligne simple (format A4, ne pas agraffer les feuillets) ou manuscrits. Aucun signe distinctif ne devra figurer sur le texte sous peine de disqualification. Les auteurs seront évalués de façon anonyme. Pour ce faire, à réception des documents, un numéro sera attribué à chaque candidat par ordre d'arrivée afin de garantir l'anonymat auprès des membres du jury. Le numéro d'ordre sera reproduit par l'organisateur sur l'enveloppe cachetée du concurrent.

Article 3 – La participation au concours est gratuite.

Article 4 – Modalités d'envoi Chaque candidat déposera ou enverra par courrier non recommandé à la médiathèque Au Forum des mots, rue Gambetta 42110 Feurs, dans une grande enveloppe les documents suivants : - Son ou ses poèmes et une enveloppe cachetée contenant le bulletin d'inscription renseigné et signé. Il conviendra d'écrire sur cette enveloppe close uniquement le titre des poèmes.

Article 5 – Œuvre poétique originale sur le thème « Ailleurs » L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale et personnelle qui n'aura pas été primée dans un autre concours. L'auteur s'engage à ne pas utiliser l'intelligence artificielle. Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces clauses et si la fraude est avérée, le candidat en assumera les conséquences. Tous les poèmes seront exposés à la médiathèque en mars 2025. Les poèmes non classés au Palmarès mais remarquables par le jury pourront être mis en ligne. Les poèmes ayant retenus l'attention du jury feront éventuellement l'objet d'un recueil collectif, sans que leurs auteurs puissent s'y opposer, ni réclamer des droits d'auteur qui leur restent acquis. Les poèmes ne sont pas restitués à leurs auteurs.

Article 6 – Récompenses : **Les prix seront annoncés lors du printemps des poètes 2026**

Catégories enfant de 7 à 14 ans : Coup de cœur du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Catégories jeune de 14 à 18 ans : Prix de la ville de Feurs

Catégorie adulte / Premier prix : un cadeau d'une valeur de 100 euros.

Deuxième prix : Panier gourmand du Forez

Catégorie production collective / Premier prix : un cadeau d'une valeur de 100 euros

Chaque lauréat recevra également un diplôme.

Outre ces prix, le jury pourra décerner des mentions pour souligner l'intérêt suscité par certains textes. Les auteurs en seront informés par courriel, ils recevront un diplôme.

Article 7 – Le jury sera composé de poètes, membres des structures partenaires et de la municipalité.

Article 8 – Litige. En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les membres du jury se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.

Bulletin d'inscription

Gourmandise poétique

CONCOURS DE POESIE 2026

ESCAPADE POETIQUE

Rappel : Modalités d'envoi. Chaque candidat déposera ou enverra par courrier **non recommandé** à la médiathèque

Au Forum des mots, rue Gambetta 42110 Feurs,

Dans une **grande enveloppe** les documents suivants : Son ou ses poèmes en cinq exemplaires **et une enveloppe « petit format » cachetée** contenant le bulletin d'inscription ci-dessous renseigné et signé.

Il conviendra d'écrire sur cette petite enveloppe close uniquement le titre des poèmes.

Entourer la catégorie dans laquelle vous concurrez	Enfant de 7 à 14 ans	Jeune de 15 à 18 ans	Adulte	Production collective
--	----------------------	----------------------	--------	-----------------------

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville.....

Pays.....

Numéro de téléphone.....

Adresse courriel.....

Age.....

Nombre de poèmes.....

Titre du ou des poèmes.....

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement du concours.

A

Signature

Autorisation parentale pour les mineurs.

Je soussigné(e) représentant légal de l'autorise à participer au concours **Escapade poétique** dont je reconnais avoir lu et accepté le règlement.

A

Signature